



BASSINS



Rapport de la Municipalité Comptes - année 2019 Préavis 08/20

30 juin 2020



BASSINS

Table des matières

Péréquation	page 5
Réforme policière	page 6
Facture sociale	page 6
Associations intercommunales	Page 8
Associations considérées comme hors vue du conseil communal RAB	page 9
Liste des emprunts initiaux et taux	page 13
Emprunts scolaires	page 14
Amortissements 2019	page 16
Bilan	page 17
Administration	page 20
Finances	page 21
Domaines et Bâtiments	page 21
Travaux	page 21
Instruction publique	page 23
Police	page 24
Sécurité sociale	page 24
Services Industriels	page 24
Crédits extrabudgétaires	page 24
Commentaires de détails	page 26 - 38
Rapport forestier	annexé



BASSINS

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 18 mai 2020, la Municipalité a adopté les comptes de l'année 2019 en ce qui concerne le bilan et les comptes de fonctionnement.

Le résultat global 2019 fait apparaître un excédent de produits de 3 485.05 CHF à mettre en relation avec un budget déficitaire de 32'438.00 CHF.

Le résultat final financier de l'année 2019 peut être considéré comme bon.

Nous présentons les comptes sans avoir modifié les attributions faites en cours d'année par notre service financier qui a établi ces comptes entre novembre 2019 et ce jour. Aucune retouche n'a été apportée pour respecter les enveloppes budgétaires prévues initialement.

Introduction rapide par rapport au résultat comptable

Il a été imaginé de présenter les comptes pour une lecture rapide et résumée par un tableau de synthèse qui devrait permettre de savoir si la Municipalité a géré correctement les dépenses locales et au demeurant si elle a subi les éléments externes à sa gestion.

La synthèse suivante indique l'écart entre les comptes 2019 et les comptes 2018 par rubrique comptable (Ecart C19-C18). La même analyse est faite entre les comptes 2019 et le budget 2019 (Ecart-C19-B19).

Lorsque la cellule est verte, cela signifie que la rubrique a été respectée dans son ensemble. Si elle est rouge, force est de constater que des surcoûts sont apparus par rapport aussi bien lors de l'établissement du budget que des comptes.

La cellule bleue exprime une rentrée financière supérieure à notre budget et aux comptes 2018. La Municipalité est tributaire des instances cantonales et ne possède aucun pouvoir de décision sur les nombres communiqués.

Synthèse

Rubrique	Titre	Comptes 2019		Budget 2019		Ecart C19-B19		Comptes 2018	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
1	ADMINISTRATION GENERALE	827 785.39	382 073.36	796 940.00	326 080.00	-25 147.97	848 201.66		412 579.59
2	FINANCES	868 536.60	5 078 336.67	766 448.00	4 765 000.00	-211 248.07	876 800.12		4 779 508.42
3	DOMAINES ET BATIMENTS	1 646 096.57	983 301.79	1 272 585.00	687 865.00	78 074.78	1 112 458.66		470 666.51
4	TRAVAUX	842 839.94	496 801.55	748 206.00	425 500.00	23 332.39	703 717.43		444 564.70
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	1 143 494.59	350 918.65	1 202 640.00	283 863.00	-126 201.06	1 107 461.90		235 286.50
6	POLICE	268 666.70	47 715.00	276 855.00	64 000.00	8 096.70	271 919.60		64 973.00
7	SECURITE SOCIALE	1 717 145.78	0.00	1 426 432.00	0.00	290 713.78	1 570 460.12		0.00
8	SERVICES INDUSTRIELS	393 049.75	371 953.35	309 540.00	274 900.00	-13 543.60	355 143.88		329 920.95

De manière générale, nous pouvons affirmer que les dépenses du budget ont été maîtrisées pour les rubriques :

- administration générale,
- instruction publique
- services industriels.



BASSINS

Nous avons expliqué certaines écritures de ces rubriques avec la commission de gestion et nous les reproduisons en détail sur le rapport entre vos mains.

Les points négatifs sont liés :

- aux domaines et bâtiments
- aux travaux
- à la police
- à la sécurité sociale.

Nous développerons ces rubriques et les causes qui ont généré les dépassements prévus.

La rubrique finances (surligné en bleu à la page précédente) est une partie totalement indépendante de la Municipalité. Notre pouvoir de décision est nul en matière de défalcons, abandons de poursuite et autres décisions sur des éléments fiscaux des personnes physiques, morales, successions.

Il est tout de même important de signaler que nous avons une bonne stabilité de notre tissu de contribuables (966 contre 961 l'année 18 mais 45 de plus par rapport à 2016) contrairement à ce que prédisaient les « satos » (patois vaudois pour désigner les sais tout) de la finance.

Pour compléter l'analyse de capacité fiscale, voici l'indication la plus importante de notre tissu de contribuables et qui démontre une forme de stabilité de notre population. A contrario d'autres communes, nous n'avons pas subi les effets de la réforme fiscale des entreprises RIE III.

Année	Nombre de contribuables	Part contribuables	Part d'impôts finances PP	Part d'impôts totaux	Taux d'imposition
2019	966	80.33%	31.54%	20.84%	74
2018	961	79.81%	30.72%	20.52%	74
2017	942	80.36%	32.60%	20.12%	74
2016	921	79.26%	31.33%	20.03%	71

Analyse plus étoffée des comptes

Il est de tradition de commenter chaque ligne des rubriques du plan comptable. Nous n'avons pas fait ce travail avec la commission de gestion et le rapport contient les commentaires pour chaque lecteur. Ce document est en annexe.

Il est nécessaire de revenir sur les aspects nécessitant une attention particulière soit :

- la facture sociale cantonale,
- la péréquation et
- la police.

Vous trouvez ci-dessous les explications détaillées de ces charges incompressibles que le canton facture aux communes vaudoises sur leurs revenus fiscaux.

Il est inutile de s'offusquer de cette démarche. La commission de gestion ne contrôle pas ces rubriques ni les rubriques des associations intercommunales. Elle est ainsi depuis des années.

Malheureusement certaines personnes n'arrivent pas, n'arriveront pas ou ne veulent pas admettre, que le canton se sert dans le porte-monnaie de la Municipalité pour un montant important. Il faut imaginer que sur 74
C:\Users\didie\OneDrive\Documents\disqueDportege\commune2020\Finances\comptes2019\rapportcompte2019version20200703. 4
docx



BASSINS

CHF que vous payez à Bassins, en sus des 154.50 CHF que vous réglez au canton, ce dernier nous en prend encore 39.6 CHF. La Municipalité n'a plus que 34.4 CHF de son impôt pour le ménage communal. Nous verrons plus tard qu'en réalité ce n'est plus qu'une quinzaine de points qu'il reste à la commune.

Péréquation 2019

Nos comptes subissent une augmentation des rubriques liées à la péréquation et autres factures cantonales transmises pour la solidarité entre communes.

Il faut savoir qu'au **moment de l'élaboration du budget, nous reprenons comme toujours les chiffres indiqués par l'Etat.**

Lors du bouclage des comptes de l'Etat, il y a une nouvelle répartition entre toutes les communes qui se fait et dont nous avons subi une augmentation de charges de 84 884.00 CHF (99 844.00 CHF en 2018) par rapport au budget 2019 donné par l'Etat. **Une différence de 15.3% dont aucun conseiller communal ne demande une justification.**

Pourquoi ? La Municipalité s'en étonne à la vue parfois plus polémique des dépenses communales pour des différences moindres. Doit-on considérer que la tolérance de 15.3% est une norme admise de facto par le Conseil ?

Il faut faire attention à ces chiffres. Si nous avons une baisse de péréquation par rapport à 2018, d'environ 50'000 CHF, en 2020 il y aura au minimum une correction de 50'000 CHF en plus des valeurs indiquées liée aux successions.

Nous sommes impuissants face à ces augmentations de participation de la commune pour un montant de :

Commune de Bassins - Liste: Listes officielles									
Budget par ordre administratif									
Rubrique	Titre	Comptes 2019		Ecart relatif C-B19	Ecart relatif C19-C18	Budget 2019		Comptes 2018	
		charges	revenus			charges	revenus	charges	revenus
22.352	Compte de péréquation	554 276.00				554 278.00		436 216.00	
22.352.o	Compte de péréquation année précédente	84 886.00						240 542.00	
22.451	Compte de régulation (péréquation)								
		639 162.00	0.00	84 884.00	-37 596.00	554 278.00	0.00	676 758.00	0.00

Le montant de 639 162.00 CHF est payé par la Commune de Bassins à l'aide de nos 74 points d'impôts communaux. Soit 12 points en prévoyant au moins 1 point d'impôts aléatoire. !

Le Canton n'a rien à voir dans cet échange d'argent. C'est notre part aux financements des communes à fortes charges. Le Canton prélève ce montant aux communes en facturant évidemment des frais.

Il ne reste à la Municipalité plus que :

$$74 - 12 - 1 = 61 \text{ points d'impôts pour la gestion communale (52 en 2018 effet retard de 2016)}$$



BASSINS

Police 2019

Nous sommes impuissants face à ces augmentations de l'Etat en matière de frais de police un montant de :

Commune de Bassins - Liste: Listes officielles									
Budget par ordre administratif									
Rubrique	Titre	Comptes 2019		Ecart relatif C-B19	Ecart relatif C19-C18	Budget 2019		Comptes 2018	
		charges	revenus			charges	revenus	charges	revenus
60.352.1	Réforme policière	184 866.00		6 011.00	8 791.00	178 855.00		176 075.00	

Une facture totale de 184 866.00 CHF soit 3.48 points d'impôts communaux (3.14 en 2018) que nous devons ristourner au Canton.

Certains concitoyens appellent la gendarmerie et font la cruelle expérience que malgré notre participation financière, elle ne vient pas à leur secours.

Il ne reste à la Municipalité plus que :

$61 - 3.4 = 57.6$ points d'impôts pour la gestion communale (48.86 en 2018)

Facture sociale 2019

Il faut savoir qu'au moment de l'élaboration du budget, nous reprenons comme toujours les chiffres indiqués par l'Etat, comme pour la péréquation et la réforme policière.

Lors du bouclage des comptes de l'Etat, il y a une nouvelle répartition entre toutes les communes qui se fait et dont nous avons subi une augmentation de charges de 120 903.50 CHF par rapport au budget 2019 donné par l'Etat.

Une augmentation de 10.9% par rapport au budget mais surtout de 34.9%, oui Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, 34.9% par rapport aux comptes 2018.

Vous comprendrez bien pourquoi le postulat Lohri a passé la rampe au niveau cantonal pour limiter un peu, la participation des communes à la facture sociale et à l'AVASAD pour les soins à domicile.

Nous sommes impuissants face à ces augmentations de participation de la commune pour un montant de :

Commune de Bassins - Liste: Listes officielles									
Budget par ordre administratif									
Rubrique	Titre	Comptes 2019		Ecart relatif C-B19	Ecart relatif C19-C18	Budget 2019		Comptes 2018	
		charges	revenus			charges	revenus	charges	revenus
71.351	Contribution aide sociale	1 227 315.50		120 903.50	317 316.50	1 106 412.00		909 999.00	

Ce montant est prélevé de nos impôts communaux à hauteur de 23.2 points d'impôts.

Là encore, pourquoi ne demandez-vous pas des explications ?



BASSINS

Vous admettez donc des dépassements de 34.9% sans émettre de commentaires acerbes. Doit-on considérer que c'est un standard admis par la commission de gestion.

Après toutes ces opérations canton-communes, il ne reste à la Municipalité plus que :

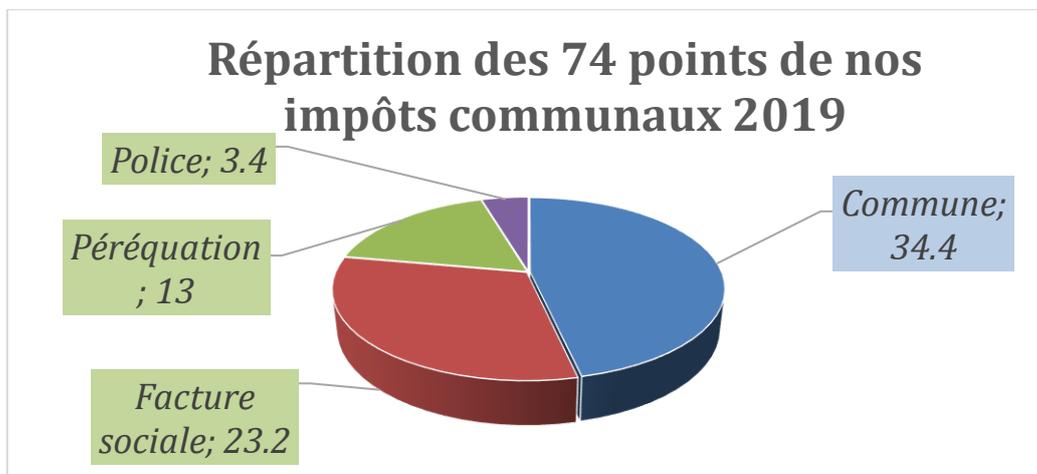
$57.6 - 23.2 = 34.4$ points d'impôts pour la gestion communale. (32.86 en 2018)

Vous comprendrez dès lors que toutes les théories sur la question des liquidités sont fortement liées à ce jeu de yoyo entre les encaissements des impôts réels par rapport aux estimations des taxations des impôts reçues par les contribuables.

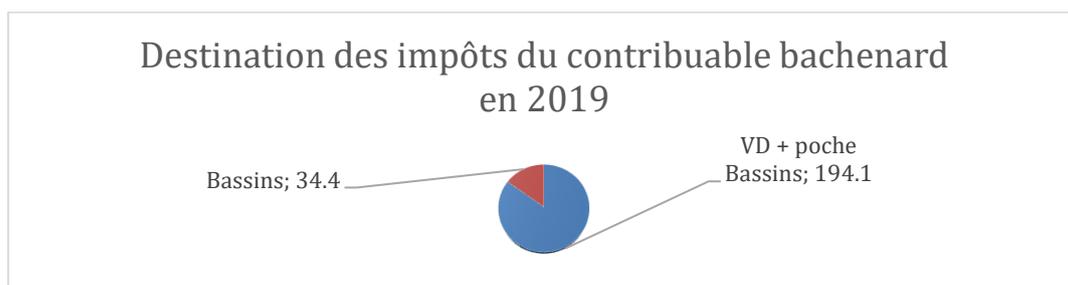
Nous avons vécu ce problème l'an 2016, vous avez bien vu l'effet dans les comptes 2017 et 2018 en créant des lignes difficilement gérables car le bénéfice est très volatil d'une année à l'autre. Nous avons des écarts de 500'000 CHF parfois. Fait étrange les écarts sont toujours en faveur du canton et jamais dans le sens des communes. Chers Conseillers Communaux, lorsque le 53% de l'impôt communal est retourné au canton, il faudrait être tolérant avec les futures autorités.

En définitive, vous êtes responsable de rapporter aux concitoyens du village que :

La Municipalité ne gère pas 74 points d'impôts mais seulement 34.4 points d'impôts et qu'ils payent en réalité 194.1 points d'impôts cantonaux. Merci de faire passer le message en analysant aussi ce que le canton vous met à disposition pour cet impôt par rapport aux dettes communales de proximité, de locales.



Autre représentation :



En résumé, il ne reste que 46.5% du prélèvement de l'impôt communal pour la gestion de la commune et des associations intercommunales.



BASSINS

Associations intercommunales

A l'analyse des comptes, nous nous sommes penchés sur les dépenses des associations intercommunales.

En voici un tableau de récapitulation :

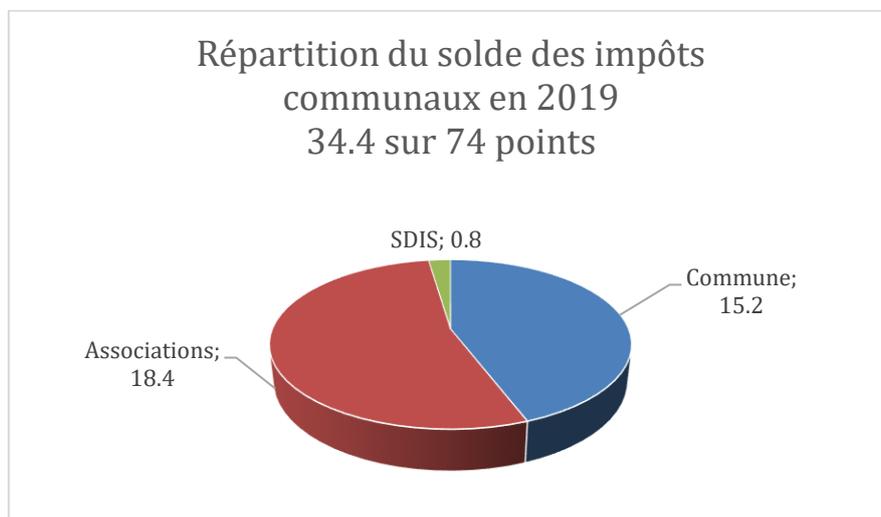
Rubrique	Titre	Comptes 2019		Ecart relatif C19-b	Budget 2019		Ecart
		charges	revenus		charges	revenus	
51	Enseignement primaire	812 340.31	350 214.00	462 126.31	885 735.00	283 363.00	602 372.00
52	Enseignement secondaire	315 136.68	0.00	315 136.68	300 105.00	0.00	300 105.00
54	Enseignement ménager	1 835.90	0.00	1 835.90	2 000.00	0.00	2 000.00
56	Service médical et dentaire	6 766.15	704.65	6 061.50	6 700.00	500.00	6 200.00
58	Temples et cultes	7 415.55	0.00	7 415.55	8 100.00	0.00	8 100.00
60.352	Participation loyer place marché + frais divers	405.45		405.45			0.00
65	Défenses contre l'incendie	42 830.50	42 000.00	830.50	60 000.00	60 000.00	0.00
66	Protection civile	33 071.55	0.00	33 071.55	32 600.00	0.00	32 600.00
71.351.3	Régionalisation action sociale	18 624.90		18 624.90	24 220.00		24 220.00
71.365	Part.OMSV contr. org.aides mén	124 752.00		124 752.00	133 000.00		133 000.00
73	Santé publique	2 946.25	0.00	2 946.25	3 300.00	0.00	3 300.00
73.365.2	Centre funéraire	2 946.25			3 300.00		
		0.00	392 918.65	973 206.59	0.00	343 863.00	1 111 897.00

Pour l'année 2018, nous avons financé les associations intercommunales pour un montant total de :

973 206.59 CHF soit 18.36 points d'impôts communaux. (21.35 en 2018)

$34.4 - 18.4 - 0.8 (SDIS) = 15.2 \text{ points d'impôts pour la gestion communale}$

Autre représentation :



Là encore, nous sollicitons les conseillers communaux de transmettre aux citoyens bachenards l'information que les associations intercommunales et autres prestations régionales nous coûtent 19.1 points d'impôts. Nous pouvons encourager les futures autorités de contrôler, avec la même pugnacité, les comptes des associations intercommunales.

Il reste en fin de chaîne que 15.2 points d'impôts communaux sur les 74 prélevés aux contribuables bachenards.

Sur 100 CHF d'impôt communal reçu, il ne reste que 20.8 CHF pour la commune.



BASSINS

Associations considérées hors vue du conseil communal

Comme chaque fois que nous abordons les comptes communaux, un climat de suspicion hante la population au sujet de la gestion municipale des points suivants :

- **Le réseau d'accueil des enfants RAB et**
- **La Piscine de Bassins SA.**

Les lois et les décisions du conseil communal font que pour la politique d'accueil des enfants il faut avoir recours à une fondation. En cas de volonté d'adhésion à un autre réseau, le conseil communal n'aura pas plus de pouvoir de décision qu'actuellement. Nous en voyons bien les effets de votre conseil communal lorsqu'il faut investiguer dans les associations scolaires, d'eaux usées ou toutes autres associations. Le pouvoir d'investigation est proche de 0. Pire les montants engagés sont largement supérieurs à ceux gérés par la Municipalité SANS aucun contrôle de la commission de gestion. Pour mémoire, sur un chiffre d'affaires de 7'712'552.07 CHF, le contrôle communal s'effectue sur un montant d'environ 3 millions.

Le conseil communal a pris des décisions et nous ne pouvons pas modifier ces décisions sans en changer les statuts, les lois supérieures et surtout les règles de financement admises.

Une société doit évoluer. Mais elle doit être respectueuse des décisions prises à une certaine époque. La destruction et la polémique ne sont pas de bons conseils. Le progressisme passe par une réflexion basée sur des éléments factuels et sans haine envers les personnes.

Réseau d'accueil RAB

Les charges communales doivent encore prendre en compte la loi sur l'accueil de jour LAJE.

La charge pour la commune est de **365 986.73 CHF soit 6.9 points d'impôts communaux contre 246 932.27 CHF** soit environ 4.4 points en 2018.

Nous avons refait un tableau de comparaison des coûts. Il est important de donner une comparaison par rapport à d'autres réseaux d'accueil et communes.

		2018	2019
Commune	Structure	CHF/hab	CHF/hab
Dully	AJERE	239.74	282.66
Crans	AJET	282.00	299.00
Bassins	RAB	181.75	269.90

Nous avons une forte augmentation de notre structure. Pourquoi ?

1. Le changement de système de cantine scolaire provoque une diminution d'heures de garde et un coût plus élevé pour les parents.
2. Les frais de personnel ont augmenté fortement pour assurer les règles de l'OAJE pour le réseau.
3. Notre politique tarifaire qui se voulait favorable aux AMF a atteint ses limites.
4. Il est nécessaire de revenir en arrière sur la mensualisation des AMF.

Nous pouvons toujours critiquer le système mais il faut relativiser cette augmentation de la participation communale au RAB.



BASSINS

Il est nécessaire d'analyser le point suivant. Les revenus fiscaux ont augmenté sur les personnes physiques car les parents peuvent travailler les 2. Le système de garde de proximité est recherché. Dans notre analyse municipale nous pourrions tirer un parallèle où **il faudrait tenir compte de cet effet par une rentrée fiscale d'environ la moitié des 240'000 CHF soit 120'000 CHF d'augmentation de rentrées fiscales en 2019.**

La Municipalité est consciente que cette explication ne satisfiera pas mais la loi fait que nous devons participer aux frais de garde des enfants selon la LAJE pour au moins 40%. La répartition des financements est la suivante :

	C19	B19	C18	Loi
Parents	62.4%	75.5%	68.7%	
Commune	37.6%	24.5%	31.3%	40%
Etat	0.0%	0.0%	0.0%	

Nous sommes en dessous du subventionnement légal car il est fait mention dans la loi d'un 40% à la charge des communes.

Nous demanderons au RAB de prendre les mesures pour tenter de limiter ce dicastère. Le groupement scolaire a été approché par rapport aux changements de statuts de l'association scolaire. C'est une des pistes préconisées par la Municipalité pour inclure les frais du parascolaire dans les comptes de l'instruction scolaire. La pandémie Covid-19 doit être vue comme une opportunité de regrouper le Service d'Accueil Scolaire à Begnins pour les 10 communes.

Piscine de Bassins SA

La société anonyme de la piscine rencontre des difficultés face au respect de l'article 725 du Code des Obligations. Cet article a été expliqué à l'aide du préavis 04/20.

Le report du vote sur le préavis 04/20 prévu le 23 mars 2020 mais débattu le 23 juin 2020 en raison du COVID 19 confirme les intuitions expliquées à la commission de gestion en mai 2020. Pour mémoire, voici le contenu de nos explications :

Il est nécessaire d'expliquer qu'indépendamment du résultat du vote du conseil communal, la commune sera obligatoirement responsable de la société anonyme.

A ce jour, aucun débiteur n'est recensé à part la commune.

Nous avons expliqué les imbrications entre la loi scolaire, la loi sur l'éducation physique et le tarif pratiqué par le groupement scolaire pour une discipline obligatoire en termes de sport.

De ne pas soutenir la piscine de Bassins posera un problème important. La loi impose aux groupements scolaires d'apprendre la natation. En ne soutenant pas la piscine, qui fait un déficit de 50'000 CHF par année en moyenne, qu'allons-nous faire de ce bâtiment ?

Le groupement scolaire préférera construire une piscine ailleurs et la commune de Bassins financera 2 piscines. Il faut savoir que le nouveau règlement sur les constructions scolaires mentionne FORMELLEMENT la question de la piscine scolaire comme équipement scolaire. Vous avez ci-après le tableau de modification de cette loi à l'article 2.

RCSPS, BLV 400.1.3

Ancien

Nouveau



BASSINS

Art. 3 1 Sont réputés installations scolaires les bâtiments abritant des classes enfantines, primaires ou secondaires, les salles de gymnastique, les salles polyvalentes, les terrains de sport et les piscines scolaires couvertes.	Art. 2 Définitions 1 Sont considérées comme infrastructures scolaires les locaux ou installations affectés à un usage scolaire, notamment les bâtiments ou parties de bâtiments abritant des classes primaires ou secondaires, les salles de gymnastique, les salles polyvalentes, les terrains de sports, les piscines couvertes , ainsi que les locaux destinés aux personnels enseignant ou administratif et aux autres professionnels intervenant dans les établissements conformément à l'article 48 de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). 2 Un site scolaire comprend l'ensemble des bâtiments affectés à l'usage scolaire et formant une unité organisationnelle, dans lequel les élèves peuvent se déplacer de manière autonome au sein d'un périmètre sécurisé au sens de l'article 20, alinéa 2 du règlement d'application de la loi sur l'enseignement obligatoire (RLEO).
---	---

Est-ce la volonté de la population de financer peut-être 2 piscines couvertes ?

*La commission en charge du préavis 04/20 a choisi de procéder à une analyse particulière qui ne résoudra pas le problème. La question du montant inscrit au budget a été discutée lors de la présentation du préavis 04/20. La Municipalité pouvait supprimer la ligne dans le compte de fonctionnement du soutien à la piscine de Bassins SA pour ne pas augmenter le montant inscrit au bilan. Cette manière n'a pas été retenue car nous voulons éviter d'être suspecté de manque de transparence. Ce qui fait passer au bilan une majoration de 74'495.15 CHF à la rubrique 9110.1. Nous espérons que le conseil communal vote le préavis municipal 04/20 dans le but d'assainir une opération comptable **UNIQUEMENT** car il n'y a pas de financement lié à la suppression de cette dette.*

*La société anonyme doit s'occuper de la partie aquatique et les frais du bâtiment doivent être repris par la commune sous l'angle du sport. Il s'agit d'un point d'impôt. Oui, **1 point d'impôt communal pour sortir la piscine de la polémique. C'est à insérer dans le coût des installations scolaires. Nous payons 15 points d'impôts pour le scolaire sans pouvoir d'investigation de la commission de gestion. Vous comprendrez dès lors que la question de la piscine, pour 1 point d'impôt, n'est pas un problème financier mais un problème politique !***

Certains contestent, alors qu'il n'était même pas habitant de la commune de Bassins qui lors de 3 décisions populaires avaient abouti à la réalisation de cet ouvrage. Qui soit dit au passant, a fait aussi le beurre de certains propriétaires fonciers quand il s'agit de vendre leurs biens.

La mise en faillite de la SA retomberait sous la gouverne de la commune. Il n'y a pas de débiteur à part la commune. En finalité, il n'y a aucune incidence sur la commune et ses impôts.

Toutes les tentatives d'augmentation de capital ont échoué. Aucun financement participatif n'a une chance d'aboutir. N'oublions pas que la présence d'une piscine à Bassins a permis à tous de revaloriser leurs biens immobiliers et les régies savent mieux que la Municipalité vendre le produit.

Certes le montant de 723'040.15 CHF inscrit au bilan représente une somme astronomique, sachez qu'il est réellement de 0 CHF sur l'aspect financier.

Ce sont des écritures de transparence que chaque année, depuis 2005 soit 15 ans et non pas 2 ou 3 ans, le conseil voyait dans le bilan communal. Alors cessons de créer haro sur le boudet et réglons une fois simplement la situation afin de permettre à la Municipalité de négocier au mieux le virage de la re - étatisation du bâtiment piscine de Bassins SA.

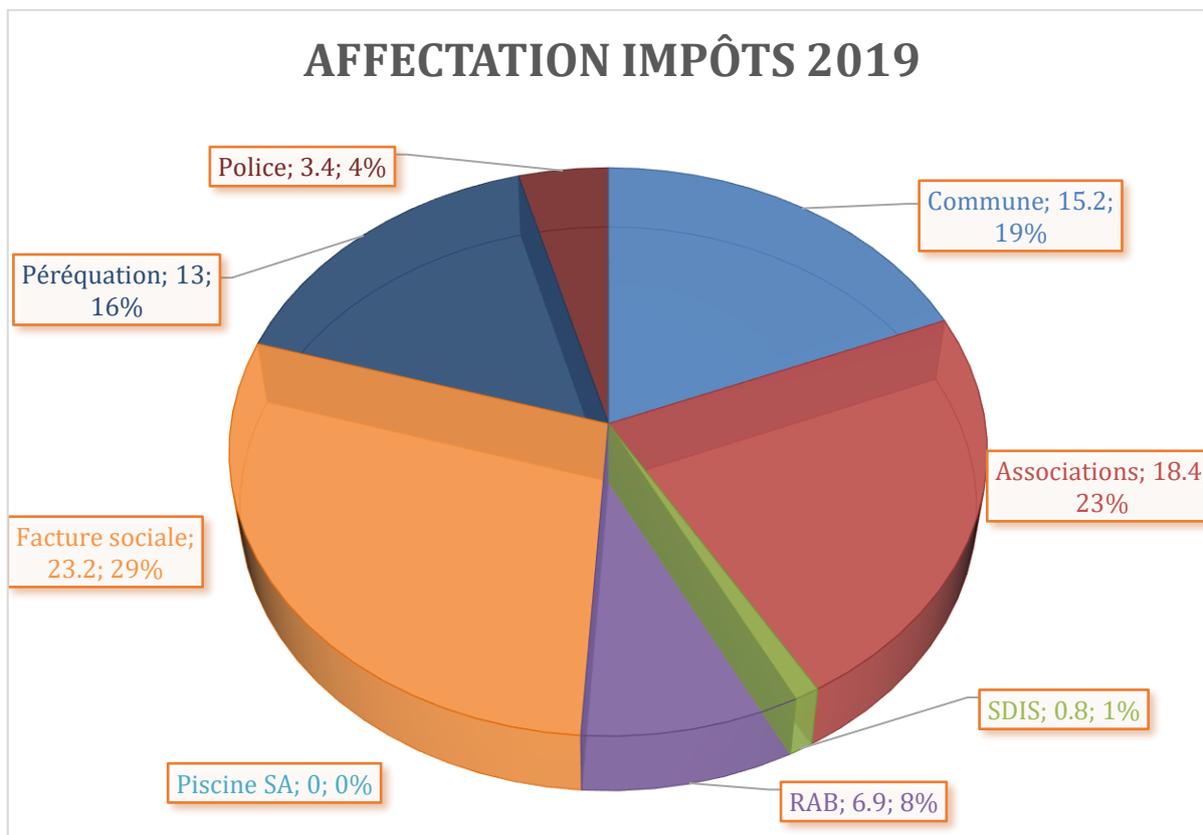
Pour toutes autres informations au sujet de la piscine de Bassins SA, les habitants peuvent devenir actionnaires. Ils peuvent acheter 351 actions pour suivre en détail les opérations annuelles de la société. Le montant ainsi récolté serait de 175'500 CHF. Le dividende est transformé en entrée gratuite pour l'actionnaire.

La situation est maintenant la suivante :

Voici la répartition des impôts communaux.



BASSINS



Légende et dans l'ordre décroissant :

Facture sociale	23.2 points d'impôts communaux	soit 29% des 74 points.
Associations	18.4 points d'impôts communaux	soit 23% des 74 points.
Commune	15.2 points d'impôts communaux	soit 19% des 74 points.
Péréquation	13.0 points d'impôts communaux	soit 16% des 74 points.
RAB	6.9 points d'impôts communaux	soit 8% des 74 points.
Police	3.4 points d'impôts communaux	soit 4% des 74 points.
SDIS	0.8 points d'impôts communaux	soit 1% des 74 points.
Piscine SA	0.0 points d'impôts communaux	soit 0% des 74 points.



BASSINS

Liste des emprunts

Taux et échéance des emprunts (valeurs initiales)

Intitulé	Montant	Taux	Échéance
CIP - Dunanche, réservoir Siaux et collect. Fontaines	380 000.00	2.4%	2033
BCV - réfection route des Montagnes	217 500.00	2%	2024
BCV - collecteur Montagnes Mouilles	540 000.00	1.85	2022
CIP - collecteur Sorbiers + citernes	148 800.00	1%	non bloqué
CIP - investissements liés au budget	315 000.00	2.65%	2021
BCV - La Bataille	245 000.00	1.85%	2026
BCV - emprunt station pompage	500 000.00	1.70%	2026
BCV - emprunts divers	1 547 000.00	1.00%	2023
Caisse Epargne Nyon - chaufferie piscine	240 000.00	2.05%	2021
Caisse Epargne Nyon - collecteur	700 000.00	2.75%	2021
Caisse Epargne Nyon - Télé Dôle et carrefour Croix	215 000.00	1.55%	2021
Caisse Epargne Nyon - JDF II	505 000.00	1.55%	2022
Caisse Epargne Nyon - JDF II	600 000.00	1.10%	2020
Caisse Epargne Nyon - JDF II	610 000.00	1.55%	2024
Caisse Epargne Nyon - stand + Pelaz	132 500.00	1.55%	2023
BCV - collège JDF I	1 200 000.00	0.90%	2021
BCV - collège JDF I	685 000.00	1.20%	2026
BCV - collège JDF I	500 000.00	0.90%	3 - 6 mois
BCV - Gény et Fontaines	335 000.00	1.70%	2022
BCV - classe supplémentaire JDFII	490 000.00	1.55%	2022
BCV - 1ère ATF conduite Cézille - Bassins	600 000.00	1.55%	2022
BCV - 2ème ATF conduite Cézille-Bassins	600 000.00	1.70%	
BCV - 3ème ATF conduite Cézille-Bassins	200 000.00	2.05%	
BCV - 4ème ATF conduite + trottoir Croix	414 600.00	2.35%	2023
BCV - 1ère étape travaux PGEE	531 000.00	2.1%	2023
BCV - emprunt facture sociale	600 000.00	1.1%	2020
CIP - 1ère partie salle de gymnastique	983 300.00	2.8%	2034
CIP - 2ème partie salle de gymnastique	1 000 000.00	2.65%	2034
BCV - c/c	500 000.00	1.1%	2020
BCV - c/c	500 000.00	1.1%	2020
BCV - cuisine couronne	130 000.00	1.4%	2024
SUVA - 3ème partie salle de gymnastique	1 000 000.00	1.94%	2026
Caisse Epargne de Nyon - ruisseau des Plattets****	271 025.90		2020
	17 435 725.90		

Répartition des emprunts initiaux par affectation

Objet	Montant	Part	Part	
Scolaire	7 573 300.00	46.9%	46.9%	
Eau sous pression	5 352 600.00	33.1%	41.7%	ESP-EU-EC
EU-EC	1 388 800.00	8.6%		
Divers	915 000.00	5.7%	5.7%	Divers
Routes	432 500.00	2.7%	2.7%	Routes
Bâtiments	262 500.00	1.6%	1.6%	Bâtiments
Chaufferie	240 000.00	1.5%	1.5%	Chaufferie



BASSINS

Liste des emprunts (Etat des valeurs 2019) figurant au bilan

No.compte	Intitulé	31.12.2018	31.12.2019
		CHF	CHF
9221.0	CIP - 3 crédits	380 000.00	380 000.00
9221.10	BCV - collège JDF	1 200 000.00	1 200 000.00
9221.12	CIP - collecteur Sorbiers + citernes	131 200.00	128 000.00
9221.13	CIP - investissements liés au budget	315 000.00	315 000.00
9221.14	BCV - collège JDF	500 000.00	500 000.00
9221.15	BCV La Bataille	245 000.00	210 000.00
9221.16	BCV emprunt station pompage	500 000.00	500 000.00
9221.17	BCV emprunt divers	1 478 000.00	1 455 000.00
9221.18	Caisse d'Epargne de Nyon - chaufferie piscine	114 000.00	90 000.00
9221.19	Caisse d'Epargne de Nyon - Rue Pelaz-stand	132 500.00	132 500.00
9221.2	BCV - collège JDF	325 000.00	280 000.00
9221.20	Caisse Epargne de Nyon - consolidation JDFII	485 000.00	465 000.00
9221.21	Caisse Epargne de Nyon - consolidation JDFII	485 000.00	465 000.00
9221.22	Caisse Epargne de Nyon - consolidation JDFII	495 000.00	475 000.00
9221.24	BCV - Le Gény et Fontaines	185 000.00	155 000.00
9221.26	Création classe suppl. JDF II	430 000.00	415 000.00
9221.27	BCV - 1ère ATF conduite Cézille-Bassins	380 000.00	336 000.00
9221.7	Caisse Epargne de Nyon - collecteur	567 750.00	544 750.00
9221.28	BCV - 2ème ATF conduite Cézille-Bassins	600 000.00	600 000.00
9221.29	BCV - 3ème ATF conduite Cézille-Bassins	200 000.00	200 000.00
9221.3	BCV - 4ème ATF conduite + trottoir Croix	398 350.00	395 100.00
9221.31	BCV - 1ère étape travaux PGEE	469 050.00	451 350.00
9221.32	BCV - emprunt facture sociale	600 000.00	600 000.00
9221.33	BCV - réfection route des Montagnes	202 500.00	195 000.00
9221.34	CIP - 1ère partie salle de gymnastique	916 500.00	883 100.00
9221.35	BCV - collecteur Montagnes-Mouilles	500 000.00	480 000.00
9221.36	CIP - 2ème partie salle de gymnastique	933 367.50	886 867.50
9221.37	BCV - emprunt c/c	500 000.00	500 000.00
9221.38	BCV - emprunt c/c	500 000.00	500 000.00
9221.39	SUVA - 3ème partie salle de gym	868 000.00	835 000.00
9221.4	BCV - emprunt cuisine + ruisseau	115 000.00	110 000.00
9221.4.0	Caisse Epargne de Nyon - ruisseau des Plattets	271 025.90	-
		15 422 243.40	14 682 667.50

Montant des emprunts avec un cofinancement provenant des conventions scolaires

L'Association Scolaire Intercommunale de l'Esplanade participe au financement des intérêts et des amortissements sur un emprunt total lié au domaine scolaire de **6 404 967.50 CHF** (6 962 143.50 CHF en 2018). Les amortissements sont définis par les statuts mais nous avons un problème d'interprétation. Les communes de Begnins, Bassins, Marchissy et Coinsins ont déposé une requête pour corriger des différences entre les communes avec bâtiments scolaires et sans bâtiment.

Il ne faut pas oublier que la commune de Bassins avait placé un fonds de **795 000 CHF** dans les constructions scolaires dont le groupement scolaire bénéficie.

	2017	2018	2019
Dette scolaire	7 231 188.50 CHF	6 962 143.50 CHF	6 404 967.50 CHF
Dette scolaire par habitant	5 478.17 CHF	5 274.35 CHF	4 591.37 CHF



BASSINS

Montant des emprunts pour le contribuable de Bassins

Le montant total des emprunts à charge **uniquement** des contribuables de Bassins s'élève à **8 420 829.00 CHF**.
La dette par habitant est de 6 203.84 CHF contre 6 379,42 CHF en 2017.

	2017	2018	2019
Dette à charge uniquement communale sans c/c	8 420 829.00 CHF	8 189 07.,00 CHF	7 277 700 CHF
Dette par habitant à charge uniquement communale	6 379.42 CHF	6 203.84 CHF	5 216.99 CHF

Une partie, de ces emprunts, doit être financée par le produit des taxes d'eaux usées et de l'eau sous pression.
Les lois changent plus vite que les règlements d'application des lois et des réponses des tribunaux administratifs.
Nous pouvons présenter le tableau ci-dessous :

	2017	2018	2019
Dette totale par habitant	11 857.59 CHF	11 478.20 CHF	10 525.21 CHF

Soit une diminution de 952.99 CHF par habitant.



BASSINS

Amortissements 2019

Des amortissements 2019 ont été réalisés pour un montant de **739 575.90 CHF** la place de 620 086.00 CHF en 2018.

No.compte	Intitulé	31.12.2018	amortissement	31.12.2019
		CHF	CHF	CHF
9221.0	CIP - 3 crédits	380 000.00		380 000.00
9221.10	BCV - collège JDF	1 200 000.00		1 200 000.00
9221.12	CIP - collecteur Sorbiers + citernes	131 200.00	3 200.00	128 000.00
9221.13	CIP - investissements liés au budget	315 000.00		315 000.00
9221.14	BCV - collège JDF	500 000.00		500 000.00
9221.15	BCV La Bataille	245 000.00	35 000.00	210 000.00
9221.16	BCV emprunt station pompage	500 000.00		500 000.00
9221.17	BCV emprunt divers	1 478 000.00	23 000.00	1 455 000.00
9221.18	Caisse d'Epargne de Nyon - chaufferie piscine	114 000.00	24 000.00	90 000.00
9221.19	Caisse d'Epargne de Nyon - Rue Pelaz-stand	132 500.00		132 500.00
9221.2	BCV - collège JDF	325 000.00	45 000.00	280 000.00
9221.20	Caisse Epargne de Nyon - consolidation JDFII	485 000.00	20 000.00	465 000.00
9221.21	Caisse Epargne de Nyon - consolidation JDFII	485 000.00	20 000.00	465 000.00
9221.22	Caisse Epargne de Nyon - consolidation JDFII	495 000.00	20 000.00	475 000.00
9221.24	BCV - Le Gény et Fontaines	185 000.00	30 000.00	155 000.00
9221.26	Création classe suppl. JDF II	430 000.00	15 000.00	415 000.00
9221.27	BCV - 1ère ATF conduite Cézille-Bassins	380 000.00	44 000.00	336 000.00
9221.7	Caisse Epargne de Nyon - collecteur	567 750.00	23 000.00	544 750.00
9221.28	BCV - 2ème ATF conduite Cézille-Bassins	600 000.00		600 000.00
9221.29	BCV - 3ème ATF conduite Cézille-Bassins	200 000.00		200 000.00
9221.3	BCV - 4ème ATF conduite + trottoir Croix	398 350.00	3 250.00	395 100.00
9221.31	BCV - 1ère étape travaux PGEE	469 050.00	17 700.00	451 350.00
9221.32	BCV - emprunt facture sociale	600 000.00		600 000.00
9221.33	BCV - réfection route des Montagnes	202 500.00	7 500.00	195 000.00
9221.34	CIP - 1ère partie salle de gymnastique	916 500.00	33 400.00	883 100.00
9221.35	BCV - collecteur Montagnes-Mouilles	500 000.00	20 000.00	480 000.00
9221.36	CIP - 2ème partie salle de gymnastique	933 367.50	46 500.00	886 867.50
9221.37	BCV - emprunt c/c	500 000.00		500 000.00
9221.38	BCV - emprunt c/c	500 000.00		500 000.00
9221.39	SUVA - 3ème partie salle de gym	868 000.00	33 000.00	835 000.00
9221.4	BCV - emprunt cuisine + ruisseau	115 000.00	5 000.00	110 000.00
9221.4.0	Caisse Epargne de Nyon - ruisseau des Plattets	271 025.90	271 025.90	-
		15 422 243.40	739 575.90	14 682 667.50



BASSINS

Commentaires sur le bilan

A la lecture du bilan, nous pouvons commenter les points suivants :

9102.2	Pas de diminution du fonds financier ceci malgré les travaux sur les dessertes forestières de 2019.																
9110.1	<p>Les explications avaient été données à la commission de gestion en mai 2020 avant le report du préavis 04/20. Le montant a augmenté. Le communiqué de presse du 29 juin 2020 de la Municipalité explique la provenance des 600'000 CHF initiaux.</p> <p><i>Ce point a été expliqué à la page 10 et suivantes. En voici une synthèse.</i></p> <p><i>La situation idéale serait :</i></p> <ol style="list-style-type: none"><i>1. Acceptation du préavis 04/20 par le conseil communal pour suppression de 600'000 CHF</i><i>2. Le solde serait repris par la rubrique Enseignement scolaire primaire et secondaire</i><i>3. Changement des buts de la SA de la piscine en s'occupant uniquement de la partie activités aquatiques.</i><i>4. Partage des frais d'exploitation annuels en 3 parts proportionnellement au taux d'occupation :</i> <table border="1"><thead><tr><th></th><th>Utilisation journalière</th><th>Taux</th><th>Financé par</th></tr></thead><tbody><tr><td>1</td><td>10 h</td><td>42%</td><td>scolaire</td></tr><tr><td>2</td><td>10 h</td><td>42%</td><td>entrées</td></tr><tr><td>3</td><td>4 h</td><td>16%</td><td>entrées et impôts</td></tr></tbody></table> <ol style="list-style-type: none"><i>5. Hypothétiquement vente des 351 actions aux privés.</i>		Utilisation journalière	Taux	Financé par	1	10 h	42%	scolaire	2	10 h	42%	entrées	3	4 h	16%	entrées et impôts
	Utilisation journalière	Taux	Financé par														
1	10 h	42%	scolaire														
2	10 h	42%	entrées														
3	4 h	16%	entrées et impôts														
9110.2	Le montant du contrat de gestion a augmenté. Pour mémoire ce contrat permet de lisser les comptes des exploitations forestières de manière le plus stable possible pour les comptes communaux. Le marché du bois va subir l'effet Covid-19 et il faudra compenser les pertes.																
9112	<p>Il y a une amélioration par rapport à 2018. Nous ne pouvons qu'être spectateurs de cette situation. Même en reprenant la facturation des impôts communaux, la situation serait pire. Pour justifier notre analyse, il suffit de voir la différence du nombre de recours entre les taxes et impôts communaux et le nombre de recours de nos habitants face au canton.</p> <p>Et les justifications cantonales sont tout aussi nébuleuses parfois que l'application des lois communales.</p>																
9141.011	L'amortissement est complet pour cet ouvrage.																
9141.014	L'amortissement est complet pour cet ouvrage.																



BASSINS

9141.022	Le ruisseau des Plattets est en cours de finition. Ce montant correspond à la somme actuelle à charge communale obtenue par préavis extra-budgétaire.
9143.08	Le montant est lié au préavis de réfection des cloches de l'église
9143.26	Les travaux ont été effectués dans les alpages selon le préavis extrabudgétaire. Ceux-ci seront terminés en 2020 si tout se passe bien.
9143.27	Cette ligne correspond aux travaux du columbarium effectué en 2019 selon le préavis. Les travaux se poursuivent en 2020.
9150	L'actif est diminué en fonction des factures des dessertes forestières et en adéquation au préavis municipal à son sujet et mode de financement. L'opération se poursuit en 2020.
9221.40	Un nouvel emprunt a été contracté en urgence au mois d'octobre pour les travaux du ruisseau des Plattets. La CEN s'est montrée très compréhensive de la situation de la commune de Bassins et l'action de M. Jacques Ansermet a résolu le problème qui avait depuis plus de 2 ans à trouver une solution après plusieurs demandes d'éclaircissements de la situation faite à la municipalité incorpore.
9165	Voir lien avec les explications de la piscine de Bassins SA.
9200.1	Les créanciers sont en augmentation par rapport à 2018. Ils sont tous payés à ce jour.
9209.1	Le montant a été corrigé à la hausse et ceci fortement. La raison vient d'un oubli de la fiduciaire (de 3 lettres) et que nous régularisons cette année.
9280.1	<p>Le fonds est destiné à compenser la PCI s'est avéré une information erronée. Grâce au travail de la boursière, nous avons pu démontrer que la somme exigée de 151 000 CHF avait déjà été régularisée.</p> <p>Vous trouverez toutes les pièces justifiant les propos tenus. Le montant de ce fonds est de 2'600 CHF. Pareille somme ne nécessite aucun artifice comptable afin de disposer de cet argent en cas de besoin. Nous n'allons pas ouvrir un carnet d'épargne affecté à la PCI.</p>
921	Pas de commentaire. Nette diminution.
922	Vous avez l'état des emprunts détaillés en page 12 et suivantes.
9221.40	Emprunt ruisseau remboursé comme convenu en 2019.
9280.01	<p>Création d'un fonds alimenté par de l'argent. Nous devons prévoir des renouvellements d'infrastructure de compactage et de collecte. Il nous faut de l'argent réel et non fictif pour effectuer ces travaux dans un futur proche 2021 (homologation bascules, etc.)</p> <p>Il ne faut pas confondre ce fonds avec la problématique de remboursement des taxes 2013-2014.</p> <p>Le conseil communal devra voter sur un préavis de crédit extrabudgétaire de 192'000 CHF pour rembourser les citoyens sur 3 ans. Préavis en septembre 2020.</p>



BASSINS

9280.05	Dissolution de ce fonds qui n'était qu'écriture. A noter que nous avons payé un surplus TVA sur cette ligne. Comment faire du cash sans cash avec ces fameux fonds de prestige.
9280.6	Augmentation de ce fonds. Il s'agira de corriger très rapidement la situation. La Municipalité prendra des mesures soit par correction budgétaire en septembre ou par adaptation des comptes 2020 en 2021. Il n'y a pas d'argent bloqué sur un compte. C'est dangereux et trompeur.
9281.2	Utilisation du fonds pour les frais de dessertes forestières. Ceci est un compte sonnante et trébuchant. Les bienfaits de la gestion forestière et du respect des lois sur la comptabilité ont eu raison de toutes tentatives incontrôlées.
9281.7	Ce fonds a été diminué en fonction des comptes 2019. Notre situation permettait de faire de l'ordre sur ce compte non alimenté par du cash. Le solde de ce compte sera utilisé pour justifier le préavis de remboursement des taxes déchets 2013-2014.
9281.8	Le fonds de réserve « risques futurs » a été liquidé à la vue des comptes 2019. Il n'y avait aucune forme d'argent correspondant à ce montant. Suppression d'une bombe à retardement.



BASSINS

Comptes 2019

Toutes les lignes n'ont pas été commentées en commission de gestion. Nous vous présentons les explications au sujet des lignes de dépassement budgétaires pour expliquer les chiffres spécifiques des rubriques. Sur ces lignes de dépassement, il y a 2 rubriques dont le dépassement est supérieur à la limite fixée par le Conseil Communal de 30'000 CHF. Des informations ont été données au Conseil Communal en cours d'année.

1 Administration

Les comptes des rubriques n'amènent pas de commentaire particulier. Nous sommes dans les limites du budget sur l'enveloppe totale -25'147.97 CHF.

	Titre	Comptes 2019		Budget 2019		Ecart C19-B19	Comptes 2018	
		charges	revenus	charges	revenus		charges	revenus
1	ADMINISTRATION GENERALE	827 785.39	382 073.36	796 940.00	326 080.00	-25 147.97	848 201.66	412 579.59
11	Administration	258.60	0.00	300.00	0.00		560.50	0.00
12	Service de l'économat	38 742.05	0.00	49 000.00	0.00		36 984.55	0.00
13	Service du personnel, assur.	460 228.45	299 071.90	470 500.00	300 000.00		474 751.70	330 379.00
14	Service des intérêts généraux	232 650.64	73 785.96	173 440.00	17 000.00		222 137.81	72 989.09
16	Tourisme	10 908.70	9 215.50	10 200.00	9 080.00		22 669.60	9 211.50

La catégorie 14 contient le seul écart entre budget et comptes 19. Est-ce que la commune a utilisé sa compétence de plus de 30'000 CHF ? La réponse est non. Voici le détail.

Rubrique	Titre	Comptes 2019		Ecart en CHF		Ecart en %	Budget 2019	
		charges	revenus	Ecart en CHF	%		charges	revenus
14.310.1	Livres journaux enquêtes	5 242.60		2 242.60	74.8%		3 000.00	
14.317.0	Fête nationale	5 335.15		335.15	6.7%		5 000.00	
14.317.1	Réceptions diverses	8 257.40		257.40	3.2%		8 000.00	
14.318.02	Frais de ports et téléphones	21 175.49		4 175.49	24.6%		17 000.00	
14.318.05	Frais de notaire, avocats	37 768.55		17 768.55	88.8%		20 000.00	
14.318.8	S.T.I. (enquêtes privées)	30 758.80		24 758.80	412.6%		6 000.00	
14.351.1	Participation transports régionaux	78 240.95		16 000.95	25.7%		62 240.00	

Les frais d'avocats sont supérieurs à la ligne budgétaire de 17'768.55 CHF. Ils sont à mettre en relation avec 3 notions. Si nous avons eu recours aux avocats il faut regarder les lignes 14.318.8, 14.431.0 et 14.431.3 qui ont aussi engendré des remboursements de frais d'avocats au travers des permis.

Les produits ont aussi augmenté. Le budget de ces 4 rubriques prévoyait une charge pour la commune de 16'000 CHF et nous bouclons les comptes avec une charge de 20'595.69 CHF. En résumé la situation est conforme aux prévisions.

La ligne 14.351.1 a été dépassée de 16'000.95 CHF. La raison est que nous avons un problème avec CarPostal. Le problème a été résolu par un versement de 16'571.35 CHF. Le dossier date de plus de 10 ans. Là encore, la mémoire des élus et du personnel communal est précieuse.

Il faut comparer par rapport aux comptes 2018 et nous sommes dans la cible des limites budgétaires prévues.

Les détails sont donnés dans le complément de commentaires de chaque ligne des comptes.



BASSINS

2 Finances

Nous vous présentons un tableau qui exprime les écarts entre le budget et les comptes.

Titre	Comptes 2019		Budget 2019		Ecart C19-B19	Comptes 2018	
	charges	revenus	charges	revenus		charges	revenus
2 FINANCES	868 536.60	5 078 336.67	766 448.00	4 765 000.00	-211 248.07	876 800.12	4 779 508.42
20 Comptabilité gén, caisse, cont	730.50	0.00	1 100.00	0.00		981.50	0.00
21 Impôts	205 424.58	4 978 336.67	191 000.00	4 585 000.00		173 595.90	4 779 508.42
22 Service financier	662 381.52	100 000.00	574 348.00	180 000.00		702 222.72	0.00

La rentrée fiscale est en dessus de la prévision communale basée sur les informations de la commission d'impôts.

Une explication a été donnée en page 4.

3 Domaines et bâtiments

Nous vous présentons un tableau qui exprime les écarts entre le budget et les comptes.

Titre	Comptes 2019		Budget 2019		Ecart C19-B19	Comptes 2018	
	charges	revenus	charges	revenus		charges	revenus
3 DOMAINES ET BATIMENTS	1 646 096.57	983 301.79	1 272 585.00	687 865.00	78 074.78	1 112 458.66	470 666.51
31 Terrain	35 843.85	45 641.45	35 050.00	46 946.00		36 393.20	46 654.45
32 Forêts, pâturages et chalets	1 100 742.50	803 531.74	775 290.00	504 987.00		570 940.46	290 674.85
35 Bâtiments communaux	509 510.22	134 128.60	462 245.00	135 932.00		505 125.00	133 337.21

Nous avons commenté la rubrique au sujet des alpages. Lors de différentes rencontres, la Municipalité avait exprimé la volonté d'entretenir les alpages communaux par un financement solidaire entre la Confédération ou l'Etat de Vaud, les locataires en fonction des ordonnances agricoles et la collectivité publique de Bassins générant les impôts.

La situation est la suivante si nous détaillons la rubrique 321. Le budget prévoyait un déficit de 47'360.00 CHF mai pour des raisons de contraintes temporelles nous l'avons ramené à 7'338.35 CHF. Nous avons déposé un préavis extrabudgétaire de Chf 32'500.- en 2018.

Le montant total à la charge de la commune en 2019 est de :

39'838.35 CHF soit 0.8 point d'impôts communaux.

Nous vous laissons prendre connaissance du rapport spécifique du service forestier.

Si l'enveloppe budgétaire a été dépassée, c'est dû au fait que nous avons passé les écritures des frais des dessertes forestières dans le budget de fonctionnement selon le préavis municipal.

Les travaux d'entretien du patrimoine des alpages sont en cours. Nous n'avons aucune demande conséquente en 2020 pour les pâturages et les chalets sauf la Bassine et le Mondion qui font partie d'un projet global PNRJV et des AF. Il faut tordre le cou aux différentes remarques que nous n'entretenons pas nos biens alpestres.

La cabane du Peney a pu être louée grâce au Groupement des Amis du Peney. Le syndicat communal gère les besoins spécifiques des demandes des agriculteurs.

Les contribuables de Bassins financent pour 5.7 points d'impôts communaux la forêt. Heureusement qu'il y a la péréquation et surtout pour l'environnement de toute la population vaudoise.



BASSINS

4 Travaux

Nous vous présentons un tableau qui exprime les écarts entre le budget et les comptes.

Titre	Comptes 2019		Budget 2019		Ecart C19-B19	Comptes 2018	
	charges	revenus	charges	revenus		charges	revenus
4 TRAVAUX	842 839.94	496 801.55	748 206.00	425 500.00	23 332.39	703 717.43	444 564.70
42 Service de l'urbanisme	44 903.60	0.00	40 000.00	0.00		38 974.50	0.00
43 Routes	274 576.14	2 949.50	251 630.00	8 000.00		168 505.03	5 632.85
44 Parcs, promenades, cimetières	29 508.15	0.00	39 000.00	0.00		39 220.90	0.00
45 Ordures ménagères et décharge	193 759.10	193 759.10	176 500.00	176 500.00		191 539.35	189 724.60
46 Réseaux d'égouts, d'épuration	300 092.95	300 092.95	241 076.00	241 000.00		265 477.65	249 207.25

Le chapitre voit un dépassement de 23'332.35 CHF. Les raisons essentielles sont les suivantes :

Le déneigement pour 36'113.30 CHF avec une diminution des recettes. Il faut savoir que nous avons mis toutes les entreprises de déneigement aux conditions contractuelles forfaitaires identiques. C'est une question d'égalité de traitement.

Les travaux de construction du réseau d'eaux EU et EC 46.314 sont financés par les taxes de raccordement 46.434.0. Nous ne pouvons pas faire autrement que de fournir les installations d'évacuation des eaux claires et usées pour les nouvelles constructions.

Nous vous laissons prendre connaissance des commentaires en fin de préavis.

45 Ordures ménagères

Le compte est équilibré. Un fonds a été créé pour le renouvellement des dispositifs de mesures (réétalonnage et changement compacteur futurs).

Cadre légal supérieur

La règle fondamentale régissant le financement de la gestion des déchets en Suisse est le principe de causalité inscrit à l'article 2 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (ci-après : LPE) :

La loi vaudoise sur la gestion des déchets (ci-après : LGD) précise les modalités de mise en oeuvre de ces dispositions :



BASSINS

Art. 30 PRINCIPE

¹ Le coût de l'élimination des déchets est supporté par leur détenteur, conformément au droit fédéral.

Art. 30a TAXES D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS URBAINS

¹ Les communes financent les coûts d'élimination des déchets urbains par le biais de taxes.

² Le 40 % de ces coûts, au minimum, doit être financé par une taxe proportionnelle à la quantité de déchets urbains.

³ Les communes prévoient des mesures d'accompagnement, notamment en faveur des familles.

⁴ Le département en charge peut accorder des dérogations aux communes qui ne peuvent atteindre les objectifs de l'alinéa 2 à cause d'une forte variation saisonnière de la population.

Le revenu des recettes fiscales ne peut donc être utilisé que pour financer l'élimination de déchets d'une autre nature, comme les déchets spéciaux ménagers et les déchets de voirie, de même que ceux dont le détenteur ne peut pas être identifié (déchets « orphelins »).

L'application de ce principe à titre d'exemple aux comptes de quelques communes vaudoises fait apparaître que la part à financer par l'impôt, car imputable aux déchets non urbains, ne dépasse dans la pratique guère 3 à 5 % de l'ensemble des coûts. Elle se situe ainsi bien en dessous du taux de 30 % encore parfois évoqué.

46 Egouts

Nous avons effectué un prélèvement dans le fonds non alimenté affecté pour équilibrer le compte. Le règlement ayant été validé par le Canton, nous reviendrons sur ce point en 2021.

5 Instruction publique

Nous avons déjà traité ce point dans le thème des associations intercommunales.

Nous ajouterons des commentaires qui ont toutes leurs importances.

Ils font appel à la mémoire et aux décisions prises, il y a 20 ans, en matière d'urbanisme et de finances.

Pour comprendre voici un tableau qui permettra de suivre les effets sur la présentation des comptes 2019 par rapport au budget. Il faut savoir que nous ne pouvions pas mettre au budget 2019 ces montants car il fallait être devin et que toutes les procédures se sont terminées en août 2018.

En l'an 2000, le quartier de la Fin d'En Haut avait suivi les intentions communales en matière d'aménagement du territoire. Les terrains étaient classés en zone intermédiaire et non constructible comme les Plattets ou Coudray. Les propriétaires ont tous signé une convention avec la commune et leurs terrains ont pu être légalisés. Cette convention notariée prévoyait qu'en cas de construction sur leurs parcelles, ils devaient s'acquitter d'une « contribution d'équipement » légale à l'époque. Par contribution d'équipement, il fallait comprendre que la loi stipulait que cette somme était justifiée pour autant que la commune possède des besoins en constructions scolaires par le fait d'augmenter les zones à bâtir.

En 2000, la commune de Bassins n'avait pas d'école. Les pavillons scolaires appartenaient au groupement. Nous vous laissons imaginer la situation. Les plans d'affectation ont été validés par la population de l'époque puisque notre population était de 812 habitants, oui 812 par rapport à nos 1395 en 2019. Nous n'avons pas



BASSINS

dépensé de l'argent inutilement, en construisant des infrastructures scolaires, pour la moitié de notre dette. Vos enfants iraient peut-être ailleurs à l'école, sans classe à Bassins et des petits de 4 à 8 ans dans les bus.

En politique, gouverner c'est prévoir ! Malheureusement, il faut du temps pour aboutir. Ce fameux temps, que nous n'avons pas et que certains ne veulent pas laisser en hurlant sur l'ambulance.

En l'occurrence, le long mandat de certains permet de voir se concrétiser les choses et leurs réussites. La ligne 51.430 en est la concrétisation en 2019. Un grand remerciement aux propriétaires d'avoir su trouver la pertinence de signer ces conventions et ces accords. Ils étaient visionnaires et altruistes envers la communauté nouvelle de Bassins qui oublie les évolutions.

Nous allons commenter les rubriques 51

	Titre	Comptes 2019		Budget 2019		Ecart
Rubrique		charges	revenus	charges	revenus	
51.352.0	Part.charges comm. group.scol.	343 745.62		414 365.00		-70 619.38
51.352.4	Participation charges établissement de Bassins	183 529.69		180 000.00		3 529.69
51.352.5	Retour part scolaire piscine SA	80 000.00		80 000.00		0.00
51.430.	Contribution d'équipement		120 000.00			
51.452.1	Rétrocession établissement de Bassins		230 014.00		283 163.00	
		607 275.31	350 014.00	674 365.00	283 163.00	-67 089.69

La 1^{ère} constatation est que l'enveloppe budgétaire est respectée au niveau des dépenses.

Il n'y a aucun manque de transparence. Au contraire c'est d'une limpidité crasse et surtout c'est le coût que devrait payer le scolaire pour le bassin.

Il faut tenir compte de la ligne orangée 51.452.1. Nous constatons que les chiffres donnés par le budget du groupement sont inférieurs. La raison est une diminution de nombre de classes utilisées à Bassins. Les classes de dégageement sont payées à demi-prix malgré le fait qu'elles soient réglementaires. La différence est de 53'149.00 CHF.

6 Police

Nous avons déjà traité ce point dans le thème des associations intercommunales et facture étatique.

7 Sécurité sociale

Nous avons déjà traité ce point dans le thème des associations intercommunales et facture étatique.

L'explication sur le RAB a été donnée dès la page 9.

8 Services industriels

Nous vous présentons un tableau qui exprime les écarts entre le budget et les comptes.

Titre	Comptes 2019		Budget 2019		Ecart C19-B19	Comptes 2018	
	charges	revenus	charges	revenus		charges	revenus
8 SERVICES INDUSTRIELS	393 049.75	371 953.35	309 540.00	274 900.00	-13 543.60	355 143.88	329 920.95
81 Service des eaux	363 853.35	363 853.35	267 540.00	267 400.00		321 884.73	321 820.95
82 Service électrique	29 196.40	8 100.00	42 000.00	7 500.00		33 259.15	8 100.00



BASSINS

Les travaux de construction du réseau d'eau potable sous pression 81.314.0 sont financés par les taxes de raccordement 81.434. Nous ne pouvons pas faire autrement que de fournir les installations d'évacuation des eaux claires et usées pour les nouvelles constructions.

Nous vous renvoyons à la lecture des commentaires en fin de préavis et ceci ligne par ligne.

Crédits extrabudgétaires 2019

Les crédits extra-budgétaires suivants ont été acceptés par le Conseil Communal en 2019 :

Préavis 02/19	Demande de crédit extra-budgétaire pour l'entretien des murets d'alpage	
Préavis 17/19	Financement des mesures d'entretien périodique, d'adaptation des dessertes forestières sise sur les propriétés de la Commune de Bassins et de libération des fonds forestiers, en complément des dispositions du budget 2019	
Préavis 11/19	Approbation du crédit extra-budgétaire pour la réparation des cloches de l'église et la remise en marche de l'horloge.	
Préavis 12/19	Approbation d'un crédit extra-budgétaire pour la création d'un columbarium dans le cimetière de la Commune de Bassins	

Remerciements

La Municipalité tient à remercier sincèrement Madame la Boursière Liliane MALHERBE.

C'est une page qui se tourne pour notre commune. Madame Liliane Malherbe a commencé en 1988 à gérer les comptes de la commune. Elle a collaboré avec 2 syndicats, 30 municipaux et 1 municipal hors sol.

Madame Liliane Malherbe a toujours tenu la comptabilité avec loyauté, rigueur et surtout en étant extrêmement attentive aux moindres injustices de procédures de règlements des factures. Si la commune a traversé divers remous, nous lui devons une fière chandelle !

A titre personnel, en qualité de syndic, notre collaboration a toujours été excellente. Une forme de complicité faisait que nous savions que cela était inutile de faire une entorse aux règles et aux lois.

Si certaines personnes ne partageaient pas ma vision, je le comprends. Madame Liliane Malherbe a joué son rôle de gardienne du porte-monnaie avec soin et surtout avec un souci qui caractérise les comptables de grande qualité soit supprimer les dépenses inutiles ou les montants injustifiés.

Merci Liliane pour tout ce que tu as fait et saches que j'ai eu un énorme plaisir à collaborer avec toi. Plein succès pour ton avenir auprès de ton mari et de ta famille, je suis sûr que nous nous reverrons pour compléter notre livre non pas des comptes mais des formidables aventures que nous avons partagées.

Nos remerciements à vous tous, citoyennes, citoyens, conseillères – conseillers communaux, municipales et municipaux et au personnel communal pour votre engagement tout au long de l'année 2019.

Conclusion

Les comptes 2019 de la commune de Bassins font apparaître un excédent de produits de **3 485.05 CHF**.

Décision

La Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, de bien vouloir prendre la résolution suivante :



BASSINS

vu le préavis municipal n° 08/20 du 30 juin 2020,
entendu les conclusions du rapport de la commission de gestion,
considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

**d'adopter les comptes communaux pour l'année 2019 tels que présentés,
d'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière.**

Au nom de la Municipalité de Bassins

Le Syndic :

la Secrétaire :

D. Lohri

N. Angéloz



BASSINS

Détail des écritures comptables

Les commentaires par rubrique permettent de mettre en exergue les détails de la comptabilité communale. Nous n'avons pas présenté ligne après ligne ce descriptif à la commission de gestion.

Notre volonté consiste à donner une image conforme à la situation réelle en matière de finance de la commune tout en respectant les règles de comptabilité.

1	ADMINISTRATION GENERALE	
10.300.0	Bureau du conseil communal	Élections fédérales
10.300.1	Commissions du conseil	Plus que le budget admis avec la rubrique 10.300.5 Manière de travailler !
10.300.2	Syndic et municipaux salaires	Correspond au budget
10.300.3	Vacations municipalité	Pas de commentaire mis à part que les municipaux ciblent correctement les présences indispensables et les jetons de présence des autres associations.
10.300.5	Bureau de vote	Malgré les élections fédérales pas de dépassement de budget
10.306	Remboursement de frais	Mesures prises en 2018 pour respecter le budget
11.301.1	Vacations secrétariat	Pas de commentaire
11.306	Remboursement des frais	Pas de commentaire
12.310	Imprimés et fournitures bureau + divers	Pas de commentaire, nous sommes dans le budget. Augmentation des médias sociaux et panneau électronique d'information.
12.311	Achats mobilier et machines de bureau	Le dépassement est compensé par le fait que nous n'avons pas tout utilisé le budget windows 7. par manque de temps et de report d'une année d'applications spécifiques.
12.311.01	Achat de programmes informatiques	Par manque de temps et suit au report d'une année d'applications spécifiques.
12.314	Contrat maintenance ordinateur programme	Inclus par le commentaire de 12.311
13.301	Salaires	Nous mesurons les effets pris en 2018 avec le licenciement du personnel. Budget tenu.
13.303	Cotisations AVS AI APG AC AF	Pas de commentaire
13.304	Caisse de retraite	Idem compensation entre les 2 lignes.
13.305	Assurance maladie et accidents	Nous sommes en dessus du budget suite à l'annonce de maladie du personnel.
13.305.0	Particip. primes AMAC employés	Pas de commentaire
13.305.1	Assurance RC	Budget respecté et bien évalué par rapport à 2017.
13.309	Formation et recherche de personnel	Formation continue du secrétariat et recherche boursière
13.352	Groupement sécurité du travail	L'augmentation est due par le fait que nous avons un nouveau répondant communal et qu'il poursuit sa formation.
13.435	Répartition des salaires	Basée sur les feuilles d'heures et les occupations du bureau communal



BASSINS

13.435.1	Indemnité APG	charges liées à la maladie longue durée du personnel 2018 -2019 solde
14.306	Perte sur débiteurs	Solde de factures ouvertes. Impossible de prévoir.
14.310.0	Livres journaux enquêtes	Nous sommes dans la cible visée. Nous voyons les effets des efforts consentis ces dernières années pour la gestion de nos archives.
14.310.1	Mise à jour des archives	Idem que 14.310.0
14.317.0	Fête nationale	Pas de commentaire la fête fut belle et le lieu est pertinent.
14.317.1	Réceptions diverses	Recherche d'économie et refus d'organisation de séances intercommunales à Bassins pour ne pas gonfler les dépenses. Objectifs financiers atteints.
14.317.2	Cadeaux divers	Les événements font que les sommes budgétisées ne sont pas utilisées. Il n'y a pas eu de départ à la municipalité.
14.318.00	S.T.I. participation	Pas de commentaire
14.318.01	Révision des comptes	Pas de commentaire le changement de fiduciaire est bénéfique.
14.318.02	Frais de ports et téléphones	Les coûts augmentent, il faudra faire une analyse en 2021
14.318.05	Frais de notaire, avocats	Ce dépassement est dû à la procédure de recours sur l'auberge et procédures ouvertes contre la commune en matière de constructions, de bail commercial et de bail à ferme. Les recours déchets sont inclus et le dossier alpage aussi
14.318.8	S.T.I. (enquêtes privées)	Pas de commentaire car comme toujours nous mettons une ligne au budget.
14.319	Cotisations et frais divers	Pas de commentaire car ceci est lié aux nombres d'habitants ou nouvelles conventions.
14.351.1	Participation transports régionaux	Le montant est augmenté par les salaires d'utilisation du Rail-Bus. Le bus est facturé sous les bénéficiaires du service soit le RAB.
14.431.0	Permis construire habiter, utiliser	Pas de commentaire si ce n'est que nous devons estimer le fait que les frais doivent être ristournés en fonction des valeurs finales des constructions en touchant les comptes des eaux qu'il faut modifier dans le règlement.
14.431.2	Location antenne Orange	Pas de commentaire, si ce n'est que nous n'avons pas d'antenne 5G à Bassins.
14.431.3	Emoluments divers	L'application du règlement qui fâche des citoyens. Mais ailleurs c'est la même chose toutes prestations a un coût.
14.431.4	Emoluments naturalisation	Ristourne pour notre travail communal.
14.435	Ventes et prestations service	Pas de commentaire autre que le libellé 431.3
14.435.1	Remboursement CarPostal	Ristourne sur la participation RailBus 2000-2010
14.480	Prélèvement sur fonds de réserve	Non utilisé en 2019
16.310	Informations touristiques	Pas de commentaire
16.319	Taxe séjour pr.off.tourisme	Pas de commentaire si ce n'est que nous pouvons remercier les personnes qui se déclarent spontanément. Cela fait du bien parfois.
16.322	Intérêts prêt TéléDôle	Écriture finie en 2018



BASSINS

16.351.1	Taxe tourisme dans la commune	Entretien et changement plus important de certains panneaux que prévu.
16.406	Taxe régionale de séjour	Pas de commentaire mais de plus en plus de peine à obtenir les chiffres réels des nuitées.
16.465.0	Taxes séjours camping	Pas de commentaire
2	FINANCES	
20.301.1	Vacations de la boursière	Pas de commentaire
20.306	Autres charges	Pas de commentaire
21.318	Frais de perception des impôts	Pas de commentaire fixé par l'Etat
21.329	Intérêts rémunérateurs	Pas de commentaire
21.329.1	Défalcation et remise d'impôts	Aucune décision municipale n'a accordé de défalcation. C'est la commission d'impôts qui décide.
21.390	Attribution communale SDIS	Faire attention à la gestion de ce poste SDIS communal. Nouvelle affectation du bâtiment en 2020
21.390.1	Attribution communale – salle polyvalente	Pas de commentaire procédure d'oppositions en cours.
21.400	Impôts personnes physiques	Enorme différence difficilement explicable si ce n'est par le fait que nous insistons lourdement à l'ACI pour comprendre leur système de taxation aléatoire.
21.400.1	Impôt personnel	Fini en 2018
21.401	Impôts personnes morales	Aucun effet de la RIE3 à Bassins
21.402	Impôt foncier	Dans la péréquation, il faut prendre garde à ce que l'Etat ramène ce montant à une valeur 1.2 fois inférieur.
21.404	Droits de mutation	Difficile de connaître le marché immobilier en matière de vente de biens
21.405	Impôts successions & donations	Pas de commentaire particulier car nous sommes sans influence sur les choses de la vie.
21.406	Impôts sur les chiens & divers	Pas de commentaire
21.422	Intérêts moratoires	Pas de commentaire
21.441	Gains immobiliers	Difficile de connaître le marché immobilier en matière de vente de biens
21.480	Réajustement provision débiteurs douteux	Relativisons ce montant il y a encore des montants importants en attente
22.321	Intérêts dettes court terme	Pas de commentaire
22.322.0	Intérêts liés au budget	Pas de commentaire
22.322.1	intérêts frais d'avocats	Pas de commentaire
22.322.2	Intérêts emprunt c/c	On a repris les amortissements
22.322.5	intérêts emprunt facture sociale	Pas de commentaire
22.352	Compte de péréquation	Pas de commentaire totale impuissance
22.352.0	Compte de péréquation – corr de l'année précédente	Montant défini en fonction des impôts conjoncturels de 2018 sans aucune prévision cantonale épongé par la ligne suivante



BASSINS

22.480	Prélèvement sur fonds de réserve péréquatif	C'est toujours des effets de 2016-2017. Il faut annoncer des bénéfiques quand les comptes sont bons et ne pas créer des lignes de fonds inutiles.
3	DOMAINES ET BATIMENTS	
31.301	Prestations salariales	Pas de commentaire
31.314.0	Entretien terrains	Pas de commentaire
31.314.3	Entretien camping	Pas de commentaire
31.318	Assurance incendie camping	Pas de commentaire
31.423.0	Produits location terrains	Pas de commentaire
31.423.1	Location camping Jubillet	Pas de commentaire
31.423.2	Camping – utilisation douches	Pas de commentaire
31.423.3	Droits de superficie	Pas de commentaire
32	Forêts	Voir le rapport AGFORS
32.301	Prestations salariales	Pas de commentaire
32.306	Indemnisation, remboursement de frais salariaux	Le plan de gestion a été indemnisé par cette rubrique
31.312	Electricité centrales thermiques	Effet du contrat énergie Romande Energie Services
32.314.1	Réfection de chemins forestiers	Les travaux ont été reportés en fonction d'une planification plus fine et présentée par le préavis en 2019.
32.315	Entretien cabane du Peney	Les travaux prévus ont été effectués par préavis extra-budgétaire
31.315.2	Entretien chaufferies	Effet reprise contrat énergie des chaufferies.
32.318.0	Honoraires et prestations de service	Pas de commentaire en lien avec les ajustements du transfert des chaudières
32.318.1	Renaturation étang de la Chanélaz	Dépenses compensées par une subvention opération blanche.
32.318.04	Prestation du bail à ferme	Dans le principe recherché par commune de lisser les charges forestières dans le temps.
32.318.05	Entretien routes forestières	Montant obtenu par préavis et par subventions
32.318.10	honoraires et prestations énergie bois	La gestion du contrat de prestation et du bail reporte les potentiels sur la commune de Bassins et non dans l'enveloppe financière de l'AGFORS et des communes membres. Conforme au budget
32.318.6	Assurance incendie cabane Le Peney	Pas de commentaire
32.318.7	Assurance incendie centrale thermique	Pas de commentaire adaptation de la nouvelle police ECA
32.319	Cotisations A.F.V.	Pas de commentaire
32.319.1	Réduction s/impôt préalable	Montant énorme dû à une erreur de la précédente fiduciaire. La correction est expliquée par des montants annoncés incorrectement pour la TVA. Nous compensons par ces fonds sans cash.



BASSINS

32.322	Intérêts chaufferie	Pas de commentaire
32.322.1	intérêts entretien sylviculture	Pas de commentaire
32.331.6	Amortissement chaufferie	Pas de commentaire
32.422.1	Dividende AGFORS	Pas de commentaire si ce n'est que le maintien d'un dividende démontre la bonne gestion de l'AGFORS
32.423	Location places de bois et divers	Pas de commentaire
32.423.1	Location cabane Le Peney	La location a été rendue possible grâce au don du GAP
32.435	Recettes forestières	Prestations communales refacturées aux tiers
32.435.1	Bail forestier	Pas de commentaire.
32.435.2	Revenu DDP	Effet de la reprise des chaufferie Romande énergie
32.435.5	Vente énergie	En fonction des conditions météorologiques et de la reprise contrat énergie
32.435.6	Taxes de raccordement chauffage	Pas de commentaire reprise chaufferie Romande Energie
32.436.2	Agfors plan de gestion	Participation sur plan de gestion
32.441.1	Subvention Parc Vaudois étang Chan	Subvention du PNRJV pour la réfection totale de l'étang
32.451.2	Subventions cantonales	Elles sont à mettre en relation avec la ligne 32.314.1 Réfection de chemins forestiers.
32.451.5	Subventions cantonales étang Chan	Contribution complémentaire MERCI à l'inspecteur forestier et au garde-forestier
32.480	Prélèvement sur fonds de réserve	Plus que le budget en fonction de la problématique TVA,
32.480.1	Prélèvement sur fond risques	Pour assainir le problème TVA imprévu.
321	Pâturages et chalets	
321.301	Entretien des clôtures et fournitures	Pas de demandes complémentaires et reprise par le syndicat des clôtures intérieures
321.314	Entretien des chalets et pâturages	Entretien complémentaire pas terminé en fonction des conditions météo
321.314.1	Réfection murets	Préavis 2019.
321.314.2	Entretien sources et eaux	Travaux non effectués et non vitaux car préavis accordé par le conseil
321.318	Assurance incendie chalets	Réévaluation de l'ECA
321.322	Intérêts toiture Dunanche	Pas de commentaire
321.322.1	Intérêts citernes	Pas de commentaire
321.331.2	Amort.toiture Dunanche 2 ^{ème} crédit	Pas de commentaire
321.423	Produit des fermages	Pas de commentaire
321.451	Part subside rétrocedée	Affaire article 109 de l'ordonnance des paiements directs pour l'estivage.
321.451.1	Participation Etat murs des Pralets	Pas de commentaires effet du préavis
321.465.1	Participation du syndicat communal de Bassins	Nous avons séparé les contributions art 109 des autres participations



BASSINS

321.465.2	Aide contribution alpages	A mettre en relation avec la ligne ci-dessus
35	Bâtiments communaux	
35.301.2	Prestations salariales	Pas de commentaire
35.306	Indemnité et remboursement de frais	Pas de commentaire
35.311.1	Achat vaisselle et café	Pas de commentaire
35.312.0	Electricité bâtiments	Pas de commentaire
35.312.2	Chauffage bâtiments communaux	Double effet météo et reprise chaufferie
35.312.3	Frais électricité téléphone et assurance local du feu	Pas de commentaire
35.313	Produits de nettoyage + fournitures	Pas de commentaire
35.313.1	Nettoyage salle polyvalente	Pas de commentaire
35.314	Entretien et rénovation des bâtiments	Mise en conformité des installations électriques .
35.318	Assurance des bâtiments	Réajustement ECA
35.322.2	intérêts réfection stand de tir	Pas de commentaire
35.322.3	Intérêts réfection fontaines	Pas de commentaire
35.322.4	Intérêts salle de gymnastique VD1	Pas de commentaire erreur budget
35.322.5	Intérêts cuisine UAPE	Pas de commentaire
36.331	Amortissement nouvelle classe JDF II	Pas de commentaire
36.331.0	Amortissement crédit étude salle de gym	Pas de commentaire
35.331.1	Amortissement transformation stand de tir	Pas de commentaire
35.331.2	Amortissement rénovation fontaines	Pas de commentaire
35.331.3	Amortissement aménagement classe	Pas de commentaire
35.331.4	Amortissement salle polyvalente	Pas de commentaire
35.331.5	Amortissement crédit étude collège	Pas de commentaire
35.331.6	Amortissement cuisine UAPE	Pas de commentaire
35.423.0	Location auberge communale	Pas de commentaire
35.423.1	Location appartement haut	Pas de commentaire
35.423.2	Location appartement milieu attribué à l'auberge	Pas libéré en cours d'année 2019
35.423.3	Location 2 ^{ème} appartement couronne	A mettre en relation avec la ligne de dessus à la place de 6'000 CHF nous avons 3'250 CHF
35.427.0	Location – local des pompiers	Pas de commentaire dernière année de location



BASSINS

35.427.1	Location - appartement collège	Pas de commentaire
35.427.10	Location - stand de tir	Pas de commentaire
35.427.2	Location - salle polyvalente	Pas de commentaire
35.427.4	Location – salles	Pas de commentaire
35.427.5	Location – arsenal	Pas de commentaire
35.427.7	Location et dégâts vaisselle	Pas de commentaire
35.435	Vente et prestations service	Pas de commentaire
35.436	Indemnité de tiers	Pas de commentaire
35.490	Attribution communale – en attente DDP salle polyvalente	Pas de commentaire
4	TRAVAUX	
42.318	Honoraires divers	Pas de commentaire si c'est le financement des corrections demandées parle canton pour le PGA.
43.301	Prestations salariales	Pas de commentaire
43.306	Indemnités employé communal	Effet 2018
43.311	Achat de machines et fournitures	Pas de commentaire
43.312.1	Carburant pour véhicules	Pas de commentaire
43.313	Entretien et fournitures pour les routes	Travaux dans le budget
43.314.0	Déneigement des routes	En 2018, nous écrivions « Clémence de l'hiver et mesure de limitation du déneigement entre 22h et 6h ».le printemps 2019 n'a pas été clément et nous avons adapté le forfait des entreprises de déneigement.
43.314.1	Sécurité routière	Pas de commentaire
43.315.1	Entretien du véhicule	Pas de commentaire
43.318	Assurance RC + taxes	Pas de commentaire
43.322	Intérêts route des Montagnes	Pas de commentaire
43.322.1	Intérêts travaux équipement route des Montagnes	Pas de commentaire
43.322.2	intérêt îlot Cézille	Pas de commentaire dernier paiement
43.322.3	intérêt chemin Chaney Dessous	Pas de commentaire
43.322.4	intérêt chemin Bataille	Pas de commentaire dernier paiement
43.322.5	intérêts rue du pelaz	Pas de commentaire
43.322.6	intérêts modération trafic carrefour Croix	Pas de commentaire



BASSINS

43.331.2	Amortissement équipement route des Montagnes	Pas de commentaire
43.331.4	Amortissement ilôt et trottoir Cézille	Pas de commentaire
43.331.5	Amortissement réfection chemin Bataille	Pas de commentaire
43.331.6	Amortissement réfection ch. Chaney-Dessous	Pas de commentaire car nous avons amorti cet emprunt en 2018
43.331.7	Amortissement tapis rue du Pelaz	Pas de commentaire
43.331.8	Amortissement carrefour de la Croix	Pas de commentaire
43.331.9	Amortissement trottoir rue de la Croix	Pas de commentaire
43.435	Recettes déneigement	Peu de refacturation par maque d'intervention facturable à l'aide des traceurs sur véhicules
43.436	Indemnité de tiers	Pas de commentaire
44.301	Entretien cimetièrre et parc	Pas de commentaire
44.301.1	Prestations salariales	Pas de commentaire
44.313	Fournitures (fleurs, divers)	Pas de commentaire
44.313.1	Entretien place sport et jeux	Pas de commentaire
44.313.3	Entretien espace Gasser	Pas de commentaire
44.318	Chemin des Toblerones	Pas de commentaire travaux fait en plus dans le tourisme
	Ordures ménagères	
45.301	Prestations salariales	En fonction du temps passé pour traiter les poubelles communales à travers le village, le ramassage porte à porte des personnes à mobilité réduite et autres. Part de l'administration communale pour répondre aux besoins des habitants et du temps de facturation.
45.306	Formation et cotisations	Pas de commentaire
45.306.1	Pertes sur débiteurs	A la vue du résultat des comptes 2018, il est nécessaire de solder certaines factures qui ne seront jamais payées ou qui nécessiteraient des frais d'avocat disproportionnés 2019
45.311	Entretien conteneurs et divers	Pas de commentaire
45.314	Mise en ordre de la déchetterie	Pas de commentaire
45.318	Assurance incendie hangar	Pas de commentaire
45.318.02	Encombrants	Pas de commentaire
45.318.03	DSM	Pas de commentaire
45.318.04	Ferraille	Pas de commentaire
45.318.05	Bois	Pas de commentaire
45.318.09	Déchets carnés	Pas de commentaire



BASSINS

45.318.11	Déchets verts	Idem 45.318.02
45.318.12	Déchets inertes	Pas de commentaire
45.318.13	Déchets organiques	Pas de commentaire
45.318.20	Carton	Pas de commentaire
45.318.21	Papier	Pas de commentaire
45.318.31	Verre	Pas de commentaire
45.318.42	Fer blanc	Pas de commentaire
45.318.43	Pneus	Arrivés par hasard
45.318.69	Toutes huiles usées	Pas de commentaire
45.319.1	Réduction sur impôt préalable	Pas de commentaire
45.322	Intérêts contrôle d'accès	Pas de commentaire
45.331.2	Amortissement contrôle d'accès déchetterie	Pas de commentaire
45.352.1	Ordures ménagères (SADEC)	Pas de commentaire.
45.352.2	Participation frais SADEC	Pas de commentaire
45.380	Attribution au fonds de réserve	Homologation appareils de mesures dispositions légales tous les 5 ans et modernisation compacteur
45.434.1	Taxe déchets carnés	Pas de commentaire si ce n'est que nous constatons toujours plus d'augmentation
45.434.11	taxes habitants forfait	Pas de commentaire
45.434.12	taxes entreprise forfait	Pas de commentaire
45.434.2	récupération décharge	En fonction des déménagements
45.434.21	Recettes indemnités armoires habits	Attention fini en 2020.
45.434.3	Récupération OM	les impôts ne peuvent pas payer ce déficit et que la taxe personnelle a des limites (proportion 40%)
45.434.31	Récupération papiers	Pas de commentaire attention bourse des déchets
45.434.32	Récupération carton	Pas de commentaire attention bourse des déchets
45.434.33	Récupération fer blanc	Pas de commentaire
45.435	Vente de verre cassé	Pas de commentaire
45.435.1	Vente de carte Molok – hors TVA	Pas de commentaire
45.436	Indemnité de tiers	Pas utilisé
	Egouts	
46.301	Prestations salariales	Pas de commentaire
46.314	Entretien des égouts	Les nouvelles constructions ont nécessité des travaux d'équipement. Dépenses compensées



BASSINS

46.319.1	Réduction sur impôt préalable	Pas de commentaire
46.322	Intérêts emprunt E.U.	Pas de commentaire
46.322.01	Intérêts collecteur Les Fontaines	Pas de commentaire
46.322.02	Intérêts route des Montagnes	Pas de commentaire
46.322.03	int Collecteurs les Sorbiers	Pas de commentaire
46.322.04	int traitement eaux Geny	Pas de commentaire
46.322.05	intérêts travaux PGEE	Pas de commentaire
46.331.0	Amortissement collecteur Ravière-Cardelay	Pas de commentaire
46.331.1	Amortissement collecteur les Fontaines	Pas de commentaire
46.331.2	Amortissement collecteur route des Montagnes	Pas de commentaire
46.331.3	Amortissement collecteur siaux-sorbiers	Pas de commentaire
46.331.4	Amortissement travaux le Gény	Pas de commentaire
46.331.5	Amortissement PGEE	Pas de commentaire
46.352	Contribution à l'APEC	Pas de commentaire si ce n'est que cela augmente micro-polluants
46.434.0	Taxes d'introduction	Compense les dépenses
46.434.1	Taxes d'épuration	Pas de commentaire budget surestimé (budget selon nouveau règlement)
46.434.2	Taxes micropolluants	Absence de règlement permettant de prélever cette taxe
46.480	Prélèvement sur fonds de réserve	Inférieur au budget
5	Instruction publique et cultes	
51.3	Patrouilleurs scolaires et prix promotions	Pas de commentaire
51.301	Prestations salariales	Pas de commentaire
51.331	Amortissement école	Pas de commentaire
51.352.0	Part.charges comm. group.scol.	Pas de commentaire
51.352.4	Participation charges établissement de Bassins	Pas de commentaire
51.352.5	Retour part scolaire piscine SA	Selon convention



BASSINS

51.430	Contribution d'équipement	Les effets du changement de ppa de fin d'en Haut et affecté à l'école par convention de l'époque (20 ans)
51.452.1	Rétrocession établissement de Bassins	Pas de commentaire salle en moins occupée
51.480	Prélèvement sur fonds de réserve « prix »	pas de commentaire
52	Enseignement secondaire	
52.352.2	Part. charges comm. Établiss. Begnins	Pas de commentaire
54	Enseignement ménager	
54.351	Contribution office orientation professionnelle	Pas de commentaire
56	Service médical et dentaire	
56.319	Soins facturés	Pas de commentaire
56.352	Contrib.clinique dent. interc.	Pas de commentaire
56.432	Soins dentaires remb. parents	Pas de commentaire
58	Temples et cultes	
58.301	Traitement de l'organiste	Pas de commentaire
58.318	Entretien ustensiles de communion	Pas de commentaire
58.365	Contributions pour les églises	En fonction des églises de Begnins et autres confessions
6	POLICE	
60.301	Prestations salariales	Pas de commentaire
60.313	Signalisation routière	mise en conformité de panneaux
60.352	Participation loyer place marché + frais divers	Pas de commentaire erreur de budget
60.352.1	Réforme policière	Pas de commentaire si ce n'est que c'est toujours à la hausse pour une prestation faible
60.427	Location place de parc	Effet des nouveaux contrats
60.437	Amendes	Pas de commentaire mais l'incivilité existe toujours
	SDIS	
65.301.3	Soldes interventions	Pas de prestations pour la commune
65.315	Participation SDIS	Pas de commentaire
65.380	Attribution au fonds de réserve SDIS	Inutile de continuer l'alimentation de ce fonds actuellement. Il faut redéfinir l'affectation du bâtiment.



BASSINS

65.490	Attribution communale – couverture d'impôts	Voir le règlement pour l'an prochain
	PC	
66.301	Prestations salariales	Pas de commentaire
66.352.01	Part.assoc.but multiples Nyon	Pas de commentaire
66.451	Rétrocession sirène	Adaptation PCi non portée au budget 2017 déjà fini en 2018
7	SECURITE SOCIALE	
71.351	Contribution aide sociale	Pas de commentaire malgré 300'000 CHF d'augmentation par rapport à 2018.
71.351.3	Régionalisation action sociale	Pas de commentaire
71.351.4	Rattrapage facture sociale	Effet 2018 écriture
71.365	Part.OMSV contr. org.aides mén	Pas de commentaire mais cela grimpe dernière année
71.451	Facture sociale retour canton	Que dire !
72.318.3	Résultat du compte UAPE et repas	Au-dessus du budget aléatoire en fonction des revenus des parents et contrat AMF à voir en 2020 voir les explications dès la page 24
72.319	Cotisations, dons, subventions	Pas de commentaire
73.365.2	Centre funéraire	Pas de commentaire
8	SERVICES INDUSTRIELS	
81.301.1	Prestations salariales	En fonction de la répartition des heures et de la prestation du bureau communal service à la clientèle et facturation et des services mandatés par la commune.
81.311	Achat et entretien compteurs	Pas de commentaire fin des constructions en masse
81.312	Consommation d'électricité pompage	Sous-estimation du budget
81.312.1	Carburant et entretien véhicules	Oubli budgétaire
81.314.0	Entretien du réseau et hydrantes	Nouvelles constructions à alimenter
81.315	Entretien station pompage	Pas de commentaire
81.318	Analyses d'eau	Pas de commentaire car englobé dans les frais de salaires auto-contrôle
81.318.1	Assurance incendie station pompage	Pas de commentaire
81.318.2	Zones de protection forestières	Pas de commentaire
81.318.3	Concessions	Pas de commentaire
81.318.4	Abonnement Télépage	Pas de commentaire



BASSINS

81.319.1	Réduction s/impôt préalable	Pas de commentaire
81.321	Intérêts emprunt La Bataille	Pas de commentaire
81.321.1	Intérêts réservoir Siaux	Pas de commentaire
81.321.2	Intérêts route des Montagnes	Pas de commentaire
81.321.3	Intérêts transformation réservoir Plattets	Pas de commentaire
81.321.4	Intérêts les Plattets – Trappe	Pas de commentaire
81.321.5	Intérêts eau Bassins – La Cézille	Pas de commentaire
81.331.1	Amortissement station pompage	Pas de commentaire
81.331.2	Amortissement bouclage eau Raulan-Burtigny	A la vue du résultat des comptes 2018, il avait été possible de procéder à l'amortissement complet de ce bouclage.
81.331.3	Amortissement route des Montagnes	Pas de commentaire
81.331.4	Amortissement véhicule	A la vue du résultat des comptes 2018, il avait été possible de procéder à l'amortissement complet de ce véhicule et clore son affectation au service des eaux.
81.331.5	Amortissement Siaux-Sorbiers	Pas de commentaire
81.331.6	Amortissement réfection réservoir des Siaux	Pas de commentaire
81.331.7	Amortissement conduite Plattets – Trappe	Pas de commentaire
81.331.8	Amortissement transfo réservoir Plattets	Pas de commentaire
81.331.9	Amortissement Bassins-La Cézille	Pas de commentaire
81.380	Attribution au fonds de réserve	Ce montant est placé en fonction des derniers frais de 2020 pour le réseau d'eau.
81.434	Taxes de raccordement réseau	Aléatoire
81.435	Vente d'eau Bassins	Pas de commentaire
81.435.2	Vente d'eau interne à la commune	Pas de commentaire
81.435.3	Vente d'eau communes	Pas de commentaire
	Electricité	
82.312	Achat énergie éclairage public	Pas de commentaire
82.314	Entretien éclairage public	Pas de nouveau concept mis en place en vue de l'économie d'énergie
82.331	Amortissements Cézille - Bassins	Pas de commentaire
82.425	Revenus part CVE	Pas de commentaire



BASSINS